

# Réflexions d'un nouveau président : lettre ouverte aux membres de l'ASD

Autor(en): **Köver, François**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Nachrichten VSB/SVD = Nouvelles ABS/ASD = Notizie ABS/ASD**

Band (Jahr): **55 (1979)**

Heft 6

PDF erstellt am: **01.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-771509>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Réflexions d'un nouveau président — lettre ouverte aux membres de l'ASD —

par *François Köver*,  
docteur ès-sciences, ingénieur ENSCP, chef du service brevets,  
documentation et bibliothèque de Contraves SA à Zurich

Chers collègues et membres de l'ASD,

Vous m'avez fait l'honneur, le 11 juin dernier, de m'élire président de l'ASD. Je vous remercie de votre confiance et j'aurai à cœur d'y faire honneur. Il convient maintenant de faire ensemble un tour d'horizon pour discerner ce que nous voulons faire, ce que nous pouvons faire et les moyens d'y arriver.

Les objectifs généraux de l'association sont définis à l'article 2 des statuts: promouvoir la documentation et l'information. Est-ce clair pour chacun d'entre nous? Voyons un peu . . .

Promouvoir, c'est influencer l'environnement d'un système afin d'obtenir que celui-ci évolue dans le sens que l'on désire. Dans le langage de tous les jours, c'est indirectement là où on ne peut pas agir directement, et faire en sorte que les choses aillent où l'on veut qu'elles aillent. Quant aux objectifs que l'on veut atteindre, ils restent pour le moment indéterminés.

L'information, c'est — parmi bien d'autres définitions possibles — un élément de connaissance en cours de transfert entre une source et un récepteur; elle comprend un phénomène physique, le support, et un phénomène psychologique, la sémantique<sup>1</sup>. La documentation n'est alors qu'une sorte particulière d'information, celle qui demeure inchangée lors d'un déplacement du support dans le temps ou dans l'espace. Quand on traite l'information, on peut agir soit sur le support (par exemple on peut le prêter, l'emprunter, le ranger en attente), soit sur la sémantique (par exemple on peut la résumer, en isoler des éléments, la combiner avec d'autres éléments): mais cela, c'est ce que le documentaliste fait individuellement, ce n'est pas le domaine d'action collective qu'intuitivement nous attribuerions à notre association. Alors, où peut et doit agir notre association, en vue de quels objectifs, et par quels moyens?

Avec cette manière de poser la question, la réponse vient d'elle-même: en tant qu'association nous pouvons œuvrer pour que le transfert de l'information se fasse le plus rapidement possible entre le plus grand nombre possible de sources et de récepteurs (c'est-à-dire d'utilisateurs), et par ailleurs c'est à peu près tout ce que nous pouvons faire. Promouvoir la documentation et l'information, c'est donc pour nous — et en conformité avec l'article 2 des statuts de notre association — obtenir

- a) que soient éliminées les barrières à l'établissement du transfert de l'information, barrières de monopole, de protectionnisme, de tarifs et autres<sup>2</sup>, parce que nous pensons que l'information est utile à tous et doit être à la disposition de tous;
- b) que soient éliminés les obstacles qui freinent le transfert de l'information, manque d'intérêt, manque de considération, manque de personnel, manque de formation, manque d'aide, manque de crédits, inertie, dispersion des efforts, dilution des responsabilités, parce que nous pensons que l'information n'est utile que si elle est fraîche et que par conséquent il faut qu'elle puisse circuler librement, efficacement et vite;
- c) que soit multiplié le nombre de sources d'information qui nous sont accessibles, parce que nous pensons que la concurrence entre les sources améliore la qualité de l'offre d'information; et enfin
- d) que soit multiplié le nombre des utilisateurs d'information dans notre entreprise, notre branche d'activité, notre région, parce que nous pensons que l'usage de l'information favorise le progrès, quelle que soit la signification que notre éthique personnelle attribue à ce mot.

Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur les moyens d'action dont notre association dispose. Comme le prévoient les statuts, nous avons un comité, des groupes régionaux, des groupes spécialisés, des commissions de travail qui élaborent la position de l'association à l'égard des questions d'actualité. Leur activité est publiée dans les Nouvelles, au moins dans le rapport annuel, plus souvent s'il en est besoin, et il est loisible à chacun d'être encore mieux informé: il suffit pour cela de participer activement aux travaux, les volontaires seront toujours les bienvenus. (Une mention spéciale revient à ceux de nos membres qui s'occupent des cours de formation: ils accomplissent une tâche difficile, astreignante, toujours recommencée, qui mérite notre gratitude). Le secrétaire, le trésorier de l'association mènent les affaires courantes. Le président existe de par les statuts, mais son rôle n'y est pas défini. Il n'est investi d'aucun pouvoir particulier, même pas d'une voix prépondérante au comité. Certes, il représente l'association; mais pour cela un drapeau, passif porteur de symboles, ferait aussi bien l'affaire. Quant à moi, j'aimerais qu'au terme de mon mandat de trois ans on puisse dire que je n'ai pas été qu'un drapeau.

Je voudrais être un médiateur. Notre association est très diversifiée. Elle regroupe des membres individuels et des membres collectifs, des littéraires et des scientifiques, des organismes publics et privés, des industries de toute appartenance, de toute nature, de toute taille. Les intérêts convergent ici, divergent là. Les susceptibilités personnelles et collectives existent et ne facilitent pas les choses. Personne n'a jamais tout à fait raison ni tout à fait tort. Je voudrais être celui qui a su gagner la confiance de tous parce qu'il sait écouter et, tout en restant discret, transmettre à bon escient les vœux et les

doléances; celui qui fait cesser les dialogues de sourds parce qu'il sait parler aux uns le langage des uns, aux autres le langage des autres, afin que nous arrivions à nous bien comprendre les uns les autres; celui qui obtient que l'efficacité et le bon sens prennent le pas sur les théories et les positions de principe.

Je voudrais aussi obtenir que l'association développe une vue prospective du métier de l'information. Dans dix ou vingt ans, peut-être sera-t-il normal que la plupart des utilisateurs interrogent eux-mêmes, d'un terminal situé sur leur bureau, les bases de données et les banques de données qui les intéressent: quel sera alors le rôle des documentalistes. Se borneront-ils à trouver et à fournir les documents indiqués par les bases de données? Ne serait-ce pas plutôt le rôle des bibliothécaires? Mais alors, que feront les documentalistes? Leur avenir est-il celui de spécialistes des recherches difficiles? Assisteront-ils les utilisateurs pour trier l'information et en faire la synthèse? Quel niveau de formation générale devront-ils avoir pour cela? En quelles matières devons-nous nous recycler nous-mêmes? Autant de questions auxquelles nul d'entre nous ne peut donner seul la réponse. Et pourtant, tout au bout de ces réflexions, il nous faut parvenir à une définition du métier de documentaliste ou de spécialiste de l'information qui soit acceptée par les employeurs et reconnue par l'OFIAMT. Pour délibérer de ces questions fondamentales, il faudra peut-être créer au sein de l'association une commission chargée d'étudier les questions de prospective et de proposer au comité des objectifs à long terme. Que ceux qui sont intéressés par ces réflexions veuillent bien me faire savoir, afin que le dialogue s'engage<sup>3</sup>.

Il ne faudrait toutefois pas en inférer que le comité ne s'est pas occupé de prospective jusqu'à présent: simplement, les réflexions à ce sujet n'ont pas été conduites intentionnellement et systématiquement sous la direction d'un responsable. De ce fait, l'association ne dispose pas encore d'une somme de réflexions susceptible de servir de base à l'élaboration d'une doctrine et des objectifs à long terme qui en découlent.

Par ce biais je me trouve amené à parler de ma conception de la conduite des affaires: elle est fondée sur la désignation d'objectifs et la délégation de responsabilités. Il n'est en effet pas raisonnable de prétendre tout faire, tout contrôler, tout diriger soi-même. Nul n'en a le temps ni la compétence, le président pas plus qu'un autre. Il faut donc que le président s'entoure de collaborateurs, et non qu'il soit entouré d'observateurs. Le comité a agréé ce point de vue. Par conséquent, pour chaque activité, pour chaque question à traiter seront définis des objectifs et un responsable unique, lequel, en règle générale, ne sera pas le président. De cette façon le président restera en mesure de coordonner l'ensemble des objectifs et de veiller à l'avancement des travaux de l'association sans se trouver complètement débordé par cette multiplicité d'activités. En outre, il ne sera pas empêché par ses fonctions de participer à titre personnel aux travaux et aux délibérations qui l'intéressent plus parti-

culièrement ou bien pour lesquels il se sent une compétence; il pourra se permettre d'exprimer un avis personnel sans se trouver aussitôt impliqué en tant que président, surtout lorsque les opinions divergent ou qu'un différend surgit. Chaque responsable saura, quant à lui, que l'action ou la présence du président ne lui enlève aucune parcelle d'autorité, n'interfère en rien avec ses projets, bref qu'il est maître chez lui sous réserve de rendre compte au comité et à l'occasion.

«Le papier se laisse écrire»<sup>4</sup> — mon écrit se laisse-t-il lire? Je souhaite ne vous avoir point lassé. J'ai conscience de n'avoir rien apporté d'essentiellement nouveau, seulement une manière de voir et de vouloir faire. C'est qu'en effet il n'y a rien de fondamental à changer dans les structures de l'association; je pense en particulier que si par suite de trop fortes tensions internes l'association se transformait en fédération de groupes spécialisés et régionaux ce serait une évolution désastreuse pour l'unité de doctrine et d'action relative à l'avenir des métiers de l'information. L'association est bien vivante telle qu'elle est, telle qu'elle m'a été transmise par mon prédécesseur Hans Keller: il a su la conduire avec dévouement pendant une période longue et difficile caractérisée par une évolution rapide de la technique et de grandes fluctuations de la situation politique et économique. Je crois être l'interprète de votre pensée en l'assurant ici de notre gratitude et de notre haute estime pour l'œuvre qu'il a accomplie. Je m'efforcerai d'être digne de la succession qu'il me laisse.

Votre dévoué président, sig. François Köver

### Références

1 Jean-Yvon Birrieu: *Information et Management*, initiation à la théorie des systèmes (Dunod, 1978) 114 pp.

2 Alain Jacquesson: *Vers une guerre de l'information?* In: *Nouvelles ABS/ASD*, 55/4 (1979) 161—165.

3 Liliane Jordi: *Documentalistes, une profession — une fonction*. In: *Nouvelles ABS/ASD*, 55/4 (1979) 165—167.

4 Louis Leprince-Ringuet: *Le grand merdier* (Flammarion, 1978) 1e partie, chap. II/6.

## Sind Bibliothekare politisch abstinent?

Von Kurt Waldner, Allgemeine Bibliotheken GGG, Basel

Eigentlich ist es überraschend, wie wenig unser Berufsstand sich politisch engagiert. Selbstverständlich sind viele Kolleginnen und Kollegen Mitglied einer der großen schweizerischen Parteien. Aber ich habe den Eindruck, daß